

II

JEAN DOIGNON

LE RETENTISSEMENT D'UN EXEMPLE DE LA SURVIE DE LACTANCE un texte des *Institutiones divines* inspiré de Cicéron dans la *Lettre* 104 d'Augustin

L'échange d'une correspondance entre Augustin et le païen cultivé d'Afrique Nectarius, aux alentours de 410¹, présente un grand intérêt, car elle est remplie de souvenirs littéraires de la Rome classique et donne à Augustin l'occasion de situer les exigences morales de sa foi par rapport à celles de l'éthique romaine traditionnelle.

C'est ainsi qu'en réponse à son correspondant, qui déplorait les destructions matérielles infligées à la cité de Calama et invoquait un adage qu'il disait fort répandu dans les textes (« la mort ôte le sentiment de tous les maux, alors qu'une vie d'indigence cause un malheur éternel² »), Augustin exprime son sentiment sur cette maxime prétendument classique : il affirme que la seconde partie ne correspond à rien de ce qu'il a lu³ ; de fait, continue-t-il, il ne saurait être question de « malheur éternel » de la vie, puisque la vie ne peut être éternelle et que s'il y a lieu de se plaindre d'elle, c'est à cause de sa brièveté⁴. En revanche, reconnaît Augustin, il est exact que l'on trouve dans les textes

1. Cf. A. GOLDBACHER, *Sancti Augustini ...epistulae*, CSEL 58, p. 31, qui date de 408-409 les lettres 90 et 91 et pour les lettres 103-104 donne cette précision : « paulo post acceptas litteras 103 (sc. VI Kal. Aprilis a. 409 aut 410), quo tempore quid impetrauisset Possidius nondum erat compertum, mense fortasse Aprilis Augustinus responsum debet epistola 104 ».

2. Nectarius ap. AUG. *epist.* 103, 3, CSEL 34, p. 580 : Si quidem quod frequentatum in litteris nosti, mors malorum omnium auferat sensum, egestosa uita aeternam pariat calamitatem...

3. AUG. *epist.* 104, 3, p. 583 : Et ego quidem nec in nostris, ad quas me serius fateor animum adplicuisse quam uellem, nec in uestris, quas ab ineunte aetate didici, litteris uspiam legisse recolo quod egestosa uita aeternam pariat calamitatem.

4. *Ibid.* : Et in hac ipsa quam in terris degimus nullo modo ulla calamitas aeterna esse poterit, cum eadem uita aeterna esse non possit, quae nec saltem diuturna est, ad quamlibet aetatem senectutemque peruenerit. Hoc enim potius in illis litteris legi quoniam uita ipsa qua fruimur breuis est, in qua tu arbitraris et frequentatum in litteris iam mones aeternam esse posse calamitatem.

que « la mort est la fin de tous les maux », mais non pas dans tous. Car si cette opinion est défendue par les « Épicuriens et les autres qui pensent que l'âme est mortelle, par contre ces hommes que Tullius appelle des philosophes consulaires, parce qu'il tient en grande estime leur autorité, considèrent que, quand nous accomplissons notre dernier jour, l'âme ne s'éteint pas, mais change de demeure et que, selon que ses mérites lui assignent des biens ou des maux, elle subsiste pour son bonheur ou pour son malheur. Cela, en outre, s'accorde avec les Livres Saints, dans lesquels je désire être expert. Ainsi la mort est la fin des maux, mais chez ceux qui ont une vie pure, pieuse, fidèle, innocente et non chez ceux qui, brûlant du désir des bagatelles et des vanités du monde, d'une part, alors qu'ils se croient heureux ici-bas, donnent la preuve qu'ils sont malheureux à cause de la corruption de leur volonté, et d'autre part, sont contraints après la mort, non seulement d'avoir, mais même d'éprouver des malheurs plus pénibles⁵ ».

Dans le texte de cette mise au point d'Augustin, toute l'attention s'est portée sur la métaphore énigmatique *consulares philosophi*⁶. Son sens a été bien établi, semble-t-il, par M. Ruch⁷ utilisant une suggestion

5. *Ibid.* p. 583-584 : Mortem autem malorum omnium esse finem habent quidem uestrae litterae, sed nec ipsae omnes : Epicureorum est quippe ista sententia et si qui alii mortalem animam putant. At illi quos Tullius quasi consulares philosophos appellat, quod eorum magnipendat auctoritatem, quoniam cum extremum diem fungimur, non exstingui animam sed emigrare censent et, ut merita quoque eius adserunt seu bona seu mala, uel ad beatitudinem uel ad miseriam permanere. Hoc congruit et litteris sacris, quarum me cupio litteratorem. Malorum ergo finis est mors, sed in eis quorum casta, pia, fidelis, innocens uita, non in eis qui temporalium nugarum et uanitatum cupiditate flagrantēs, et cum hic sibi felices uidentur, ipsa uoluntatis prauitate miseri conuincuntur et post mortem grauiores miserias non habere tantum, uerum etiam sentire coguntur.

6. Il faut signaler cependant l'effort déployé par A. GRILLI, éd. de *M. Tulli Ciceronis Hortensius (Testi e documenti per lo studio dell'antichità 5)*, Milano, 1962, p. 170-171, pour élucider la construction *quoniam cum... fungimur, non exstingui animam censent*. Effort bien vain ! Il ne s'agit pas, comme le pense A. Grilli, d'une mélecture de *cum iam* devenu *quoniam* (dans ce cas que faire du second *cum*?), mais du tour pléonastique *quoniam cum* marquant le temps : on en a un autre exemple dans AMBR. *obit. Theod.* 15 : *quoniam cum Aethiopum infinita urgeretur (Asa) atque innumerabili multitudine, sperauit a Domino. Quoniam cum*, leçon de tous les mss. sauf A B, est adopté par M. D. MANNIX, *S. Ambrosii oratio de obitu Theodosi (Patristic studies 9)*, Washington, 1923, p. 51 et commenté par E. LÖFSTEDT *Vermischte Studien zur lateinischen Sprachkunde und Syntax (Skrifter utgivna av Vetenskaps-Societeten i Lund 23)*, Lund, 1936, p. 61-62. Aucune remarque sur ce fait syntaxique de l'*epist.* 104 dans J. WANKENNE, *La langue de la Correspondance de saint Augustin. Etude lexicographique, morphologique et syntaxique*, 3 vol. Thèse Louvain, 1971.

7. M. RUCH, « *Consulares philosophi* » chez Cicéron et chez saint Augustin, dans *REAug.* 5, 1969, p. 99-102.